Commune de Busigny

39, rue Pasteur - BP 70054 - 59137 BUSIGNY



DIVERS CITE

Atelier des Territoires

80440 BOVES

Objet : Finalisatiion du PLU de Busigny.
Réf : votre courrier du 16 11 2020
Busigny le 17 novembre 2020,

À l'attention de Mme Brulin Mina

Madame,

J'ai bien noté vos remarques formulées dans votre récent courrier. J'aimerais avant toute chose vous apporter quelques précisions concernant le traitement du dossier que la commune de Bussigny a confié à votre cabinet.

- ✓ Comme vous le rappelez fort justement le dossier vous a été confié en novembre 2015, cinq ans plus tard il n'est toujours pas achevé ce qui n'est pas sans conséquence sur le traitement des dossiers d'urbanisme qui nous sont confiés alors que ce laps de temps était largement suffisant pour boucler le dossier.
- ✓ J'ai bien conscience que nombre de remarques vous ont été transmises au cours de la même période, la plupart sont soit restées lettre morte ou n'ont été suivies d'aucune décision par l'équipe municipale en place au cours de cette période. J'en ai pris acte et cet état de fait aboutit à la situation déplorable que je ne peux que constater.

Ce constat, désagréable pour tous, l'est en premier lieu pour la commune de Busigny qui vous a confié ce dossier qui n'a toujours pas trouvé d'aboutissement, je ne peux que le déplorer vivement.

Lors de la réunion que j'ai tenu à provoquer le 10 septembre dernier, je vous ai précisé les points que je souhaitais voir traités pour arriver à une conclusion rapide du dossier et vous avez pu en prendre note comme les autres participants. Je vous les rappelle pour mémoire :

- ✓ Je ne souhaite pas intégrer dans le règlement du PLU de références aux éléments repérés qui sont de nature à jeter le trouble dans l'esprit des futurs pétitionnaires. Le seul moyen d'éviter cela est de les supprimer, à minima dans le règlement. Ce dont vous aviez d'ailleurs convenu oralement.
- ✓ Je ne souhaite pas davantage inclure d'emplacement réservé ans le PLU dans la mesure où il n'existe à ce jour aucun projet formalisé de la part de qui que soit, propriétaires, particuliers ou promoteurs. Cette disposition est arbitraire.
- ✓ Dans le même esprit et concernant cette fois les dents creuses, là aussi certaines dispositions figurant au plan de zonage m'apparaissent arbitraires, les arguments avancés pour les justifier (consommation de terre agricole) sont légers au regard de la superficie que représente l'éradication totale des dents creuses.
- ✓ Dans le plan de zonage également les friches industrielles de la SNCF apparaissent en zone naturelle, ce qui constitue un non-sens eu égard à la nature des terrains et à leur emplacement

BUSIGNY

03 27 85 70 20 FAX 03 27 85 90 69 e-m@il : busigny.mairie@wanadoo.fr

dans le village qui permettrait une de destination différente, requalification industrielle, commerciale ou urbanisation par exemple. Ce thème n'est même pas évoqué.

J'attire en dernier lieu votre attention sur l'absence d'étude de risques qui ne figure pas dans le document et qui ne fournit aucune prescription aux pétitionnaires en se bornant à les renvoyer face à leur propre responsabilité, notamment les zones d'effondrement et les zones inondables pour lesquelles nous restons dans l'attente d'une proposition pertinente et adaptée à la problématique de notre territoire. Les pouvoirs publics ont par ailleurs relevé ce manque.

Ces points sont repris pour la plupart dans le rapport d'enquête publique dont vous avez connaissance et qui doivent donc trouver une réponse adaptée. Je compte sur vous pour les apporter rapidement.

Je tiens à finaliser ce dossier rapidement pour que les busignois, ou toute autre partie prenante, dans le domaine de l'urbanisme puissent enfin avoir des réponses claires et précises à leurs interrogations.

Je vous demande donc de me soumettre les documents modifiés en ce sens pour validation avant leur approbation par le conseil municipal, ceci dans un délai raisonnable préservant les contraintes de toutes les parties. Ce délai est fixé à la fin du mois de janvier.

Je vous remercie du soin que vous apporterez à traiter ces questions dans le sens que souhaite la commune pour que nous puissions enfin conclure ce dossier.

Bien sincèrement,

MAIRIE DE BUSIGNY 91137

D. Maréchalle

Maire de Busigny.